

**PREFECTURE DU VAR
SOUS PREFECTURE DE DRAGUIGNAN**

Commune de FREJUS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter la carrière du pont du Duc et ses installations de traitement connexes aux lieux-dits 'Bas Estérel' et 'Pierres Bleues' présentée par CEMEX Granulats Rhône Méditerranée.

PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

Ce procès verbal des observations comporte deux parties :

I : un résumé des 12 observations recueillies au cours de l'enquête ;

II : un regroupement par thèmes des 28 questionnements ou remarques issus de ces observations

I résumé des 12 observations

1- courrier reçu le 23 novembre 2017 de la société MAIRESSE Paysages du Var qui vient témoigner de son utilisation régulière des pierres issues de cette carrière car leur couleur rosée permet aux différents ouvrages réalisés (murets et sols notamment) de respecter la couleur emblématique des roches du massif de l'Estérel. Elle rappelle également que cette carrière est la seule à produire cette variété de roches (rhyolite). Elle est donc très favorable à la poursuite de son exploitation.

2- Madame Hélène SICCARDI habitant La Bastide des Darbousières à FREJUS, non loin du site CEMEX, rappelle que l'autorisation en cours s'achève en février 2018 et, observant que le site n'est pas entièrement remis en état, elle s'interroge sur l'efficacité de l'actuel arrêté d'autorisation. (2.1)

Elle relève qu'une nouvelle demande d'autorisation est déposée afin d'une part de finir l'exploitation du gisement de rhyolite initial et d'autre part de proposer une réhabilitation plus importante du site par apport et valorisation de déchets inertes du BTP.

Concernant cette composante 'déchets inertes' du nouveau projet elle s'interroge sur :

- 2.2 qualité et contrôle de ces déchets inertes du BTP ?
- 2.3 incidence des circulations PL induites et fiabilité de l'hypothèse double flux ?
- 2.4 quels engagements sur la fin de l'activité traitement de ces déchets inertes ?

2.5 Enfin, de manière plus large elle s'inquiète également de l'incidence du projet sur l'environnement et sur la démarche entreprise localement pour le classement 'grand site' du massif de l'Estérel.

3- monsieur Jean Luc LE MOAL président de l'association environnementale LACOVAR considère que l'entreprise CEMEX a montré sa capacité à exploiter la carrière tout en respectant l'environnement et souligne que ce site est le seul à produire de la Rhyolite et rejoint en cela le point de vue exprimé par la société MAIRESSE paysagiste (observation n°1). Il conclut très favorablement à ce projet de poursuite d'extraction de la Rhyolite locale plutôt que de devoir en importer.

4- monsieur Gilles VIRICEL président de la section PACA de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) par un courriel reçu sur le site internet de la préfecture rappelle que son association connaît bien le site pour y réaliser depuis 9 ans des inventaires faune et flore. Son association témoigne du sérieux de l'exploitant dans sa prise en compte des questions environnementales et estime le projet de réaménagement du site comme favorable au développement des espèces typiques de l'Estérel.

5- monsieur Philippe RENAUD-BEZOT responsable de l'ONF pour le Grand Estérel : après avoir évoqué la beauté et la diversité du massif de l'Estérel et l'importance des pistes DFCI pour assurer la protection de ce milieu remarquable, il rappelle que l'entretien de ces pistes est possible grâce à la rhyolite qui s'intègre parfaitement à la couleur rosée du massif.

8.4- installation mobile de criblage : son installation sur la partie nord présenterait un moindre impact du fait de l'éperon rocheux conservé et permettrait de réaménager plus rapidement la partie sud ;

Enfin, conscients de l'intérêt de ce projet pour le devenir des déchets du BTP, et moyennant les précautions ci dessus, il est favorable au projet.

9- monsieur Eric MONTAGNON des Bastides des Darboussières (non loin du site CEMEX) à FREJUS dépose le 20 décembre une contribution de 9 pages sur le site internet de la préfecture.

9.1 Il rappelle la chronologie des différents arrêtés successifs autorisant l'exploitation de cette carrière et les échéanciers successifs de remise en état du site, les garanties financières correspondantes et relève qu'à ce jour, la dernière remise en état programmée, n'est pas achevée.

Il souligne qu'une nouvelle demande d'autorisation pour 10 ans est aujourd'hui en cours d'instruction et que celle ci porte certes sur la poursuite de l'extraction de la rhyolite restante (suivant l'arrêté en cours) mais surtout sur une autre activité de traitement, valorisation et mise en dépôt de déchets inertes du BTP.

9.2 Ces arrêtés successifs lui font craindre que le site ne soit jamais remis en état ou réaménagé.

Il joint des extraits de l'arrêté en cours et des photos des pourtours du lac de la zone sud montrant le non achèvement du réaménagement du site.

9.3 Concernant le projet de traitement et valorisation des déchets inertes du BTP, il considère que le trafic PL ne pourra que doubler compte tenu du caractère non réaliste de la proposition double fret du dossier. Il fait également état de l'existence d'un autre pôle déchets du BTP au Capitou à 3km.

9.4 Enfin, rappelant qu'il n'est pas opposé au principe de recyclage des déchets inertes du BTP, il suggère de concentrer cette activité sur la seule partie nord afin de pouvoir achever rapidement le réaménagement de la partie sud : préalable pour lui à l'acceptation de ce projet.

10- monsieur Pierre BARBE abonde via le site internet de la préfecture les remarques portées au registre par monsieur BONTEMP (Association des randonneurs de l'est varois, observation n°6) :

10.1 Il s'inquiète des conditions de desserte du site de la carrière et surtout des quantités de carburant mobilisées par à ces transports durant les 10 années de cette nouvelle demande d'autorisation.

10.2 Enfin, il rappelle que la remise en état du site suivant l'autorisation en cours n'est pas, actuellement, achevée et exprime ses doutes sur le prochain projet de remise en état du site.

11- monsieur Olivier GRAUBY géologue et maître de conférence au Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de MARSEILLE souligne l'intérêt géologique du massif de l'Estérel pour lequel la carrière du Pont du Duc crée un site d'observations remarquables.

Ainsi, il est très favorable au projet de réaménagement proposé par CEMEX avec ses chemins piétonniers didactiques à parcourir et découvrir comme autant de « vitrines géologiques du massif ».

12- maître Nicolas HEQUET pour la SCI MARLOU rappelle en premier lieu les différentes procédures judiciaires qu'ils ont menées contre le projet d'extension de la carrière du Pont du Duc

d'août 2011 à décembre 2015 et qui ont abouti à l'arrêt d'exploitation du 16 juin 2016 reprenant le périmètre d'exploitation antérieure avec une fin d'exploitation au 02 février 2018.

12.1 Compte tenu de la proximité de cette échéance, il s'étonne du faible avancement de la remise en état du site. Il considère au surplus que le nouveau projet porte sur une durée de 10 ans très supérieure au temps nécessaire à l'extraction des volumes résiduels de rhyolite présents sur le site. Il relève que le projet prévoit également une activité parallèle de traitement et valorisation des déchets inertes du BTP « en conformité avec les orientations du plan de gestion des déchets du BTP du Var » à qui il attribue cette durée supplémentaire d'autorisation.

12.2 Il redoute que ces reports successifs d'autorisations ne repoussent indéfiniment la remise en état du site.

12.3 Enfin, il s'inquiète d'une insuffisance de prise en compte du risque incendie dans le projet et remet notamment en cause les capacités de défense du site.

II regroupement par thèmes :

Ces 28 remarques ou questionnements exprimés lors de l'enquête sont regroupés par thèmes classés ci après en fonction de leur fréquence d'apparitions :

5 fois cité:

- le non achèvement de l'actuelle remise en état (2.1, 6.1, 9.1, 10.2 et 12.1)
- le contrôle et la provenance des déchets inertes du BTP (2.2, 6.3, 6.4, 8.2 et 8.3)
- l'incidence du trafic PL généré par la nouvelle activité (2.3, 6.2, 8.1, 9.3 et 10.1)

4 fois attesté:

- la Rhyolite un matériau très utile localement (1, 3, 5 et 7)

3 fois questionné:

- au bout des 10 ans que se passe t-il? (2.4, 9.2 et 12.2)

2 fois proposé:

- installer la nouvelle activité en partie nord (8.4 et 9.4)
- un projet utile (4 et 11)

1 fois évoqué:

- sécurité incendie (12.3)
- compatibilité avec le projet de classement ' Grand site ' (2.5)

dressé à St RAPHAEL le 22 décembre 2017


André VANTALON